

Concurrence et réglementation

Réponse à une consultation 23.04.2015

Convention de l'OCDE et du Conseil de l'Europe concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, MCAA et loi sur l'échange automatique de renseignements

Force est de constater, depuis quelque temps, que l'évolution des standards relatifs à l'assistance administrative internationale en matière fiscale, et plus particulièrement ceux relatifs à l'échange de données financières, s'est accélérée. economiesuisse admet que la Suisse ne peut pas ignorer ces évolutions. Aussi la Fédération des entreprises suisses ne s'oppose-t-elle pas au projet soumis en consultation sur ce thème. Cependant, economie-suisse demande que les principes et règles qui régiront à l'avenir une assistance administrative internationale accrue – et surtout l'échange automatique d'informations financières –, s'appliquent pareillement à tous les États participant aux programmes et que le Conseil fédéral s'engage, en présence d'insuffisances, en faveur du respect des standards et de l'application des mêmes règles à tous les acteurs (« level playing field »).